

**INFORMATIONS ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DESTINEES AUX ORGANISATEURS
D'EPREUVES FIGURANT AU CALENDRIER FFS**

La Fédération a souscrit auprès de QBE un contrat d'assurance « [Responsabilité Civile](#) » n° 031 0004051 (QR-0942995) couvrant les comités d'organisation, les organisateurs y compris les membres du jury, licenciés ou non pour toutes les épreuves Internationales, Nationales, Régionales ou Clubs, organisées du **15/10/2018 au 14/10/2019** sous l'égide de la Fédération Française de Ski, et inscrites aux calendriers des Fédérations Internationales de Ski ainsi qu'aux calendriers Nationaux, Régionaux et courses de Promotion.

Les garanties de ce contrat sont conformes aux directives de la FIS, dans les limites suivantes, et sous réserve des exclusions applicables au contrat n° 031 0004051 (QR-0942995) :

GARANTIES DE BASE « EXPLOITATION »	MONTANTS MAXIMUM GARANTIS	FRANCHISES PAR SINISTRE (sauf dommages corporels)
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	12 000 000 € par sinistre	Néant
Dont :		
Dommages corporels	12 000 000 € par sinistre	Néant
Faute inexcusable	3 000 000 € par année d'assurance	1500 €
RC médicale des professionnels de santé	3 000 000 € par année d'assurance	1500 €
Dommages matériels et Immatériels consécutifs	3 000 000 € par sinistre	300 €
Dommages aux biens confiés ou déposés aux vestiaires	75 000 € par sinistre	1000 €
- Dont ceux en cours de transport	15 000 € par sinistre	1000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	750 000 € par année d'assurance	300 €
Vol du fait des préposés	40 000 € par sinistre	300 €
Dommages immatériels non consécutifs y compris manquement à l'obligation d'information (cf art L 321-4 du code du sport)	1 000 000 € par année d'assurance	1500 €
Défense pénale et recours	100 000 € par sinistre	Pas d'intervention pour les sinistres inférieurs à 350 €



Informations assurance responsabilité civile destinées aux organisateurs d'épreuves figurant au calendrier FFS

Une **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** peut être délivrée aux organisateurs d'épreuves figurant au calendrier de la FFS sur simple demande auprès de :

Verspieren - Licence Carte Neige

1, avenue François-Mitterrand

BP 30200

59446 Wasquehal

Tél.: 03 20 65 40 00

ffs@verspieren.com